



## Guide

Les fonctions ministérielles sont assimilées à des activités professionnelles et doivent donc figurer dans cette rubrique. En revanche, les mandats et fonctions électifs ne sont à mentionner que dans la rubrique qui leur est spécifiquement consacrée (n°8). Les activités de consultant ne doivent être mentionnées que dans la rubrique n°2. Les activités exercées à titre bénévole doivent être mentionnées en rubrique n°7.

Indiquer les rémunérations perçues chaque année pour chaque activité professionnelle déclarée. Il est conseillé de déclarer des montants nets, mais il est possible d'indiquer les montants bruts. Il convient simplement de le préciser dans la case prévue à cet effet

## Description de l'activité

Directeur de recherche INRAE

## Rémunération ou gratification perçue

[REDACTED]

## Guide

Les activités de consultant doivent être déclarées quel que soit le statut sous lequel elles ont été exercées (salarié d'une société de conseil, auto-entrepreneur...). Les activités de consultant qui ont été exercées à titre bénévole doivent également être mentionnées.

## Identification de l'employeur ou de la structure sociale d'emploi

BpiFrance

## Description de l'activité professionnelle

expertise de dossiers France-Relance

## Rémunération ou gratification perçue

[REDACTED]

## Guide

Toutes les fonctions dirigeantes, qu'elles aient donné lieu ou non à rémunération, doivent être mentionnées. Les structures concernées sont notamment les suivantes :

- organismes publics : établissements publics, groupements d'intérêt public ;
- organismes privés : associations, sociétés, partis politiques, fondations...

Pour une société, s'entendent notamment comme participation aux organes dirigeants, les fonctions de membre ou de président du conseil d'administration, de président et de membre du directoire, de membre ou de président du conseil de surveillance, d'administrateur délégué, de directeur général, directeur général délégué ou gérant. Les fonctions dirigeantes exercées au titre d'un mandat politique ou comme représentant de l'État ou d'une collectivité doivent également être mentionnées. Pour les élus locaux, il est possible d'obtenir communication de cette liste auprès des services de la collectivité concernée.

Indiquer les rémunérations perçues chaque année pour chaque activité professionnelle déclarée. Il est conseillé de déclarer des montants nets, mais il est possible d'indiquer les montants bruts. Il convient simplement de le préciser dans la case prévue à cet effet

## Identification de l'organisme public ou privé ou de la société

Association Robagri (Robotique Agricole)

**Description de l'activité**

vice-président

**Rémunération ou gratification perçue**

aucune gratification

**Nom et prénom**

[REDACTED]

**Statut**

Conjoint, partenaire lié par un PACS, concubin

**Employeur**

[REDACTED]

**Fonctions exercées**

enseignante - chercheur

**Attestation**

Oui